

Mimizan, 16 Juin 2022

COMMUNIQUE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE GASCOGNE
23 JUIN 2022

Faisant suite à l'avis préalable de réunion valant avis de convocation publié au BALO n° 55 le 09 mai 2022, la Société Gascogne SA confirme la tenue de son Assemblée générale le :

- **Jeudi 23 juin 2022 à 14 heures 30,**

à l'Ecomusée de Marquèze- Route de la Gare, 40630 Sabres.

Toutefois, la Société Gascogne SA invite ses actionnaires à anticiper et à privilégier (i) le vote par correspondance ou à donner procuration au Président de l'Assemblée, et (ii) la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : www.groupe-gascogne.com à la rubrique « courriers actionnaires » accessible par le menu finances/espace actionnaires/assemblées générales.

Les actionnaires sont également invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale 2022 sur le site de la Société www.groupe-gascogne.com.